

# ARLES ASSOCIATIONS

## RAPPORT FINANCIER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 NOVEMBRE 2022

Je vais vous présenter les comptes annuels de votre association ARLES ASSOCIATIONS pour l'exercice comptable clôturant le 31 août 2022. Ces comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe destinée à expliquer les comptes.

A l'actif du bilan, le poste « immobilisations incorporelles » d'un montant brut de 14 750 € représente l'acquisition des logiciels et du portail internet, il est amorti en totalité, ce qui entraîne une valeur nette à 0 €.

Le poste des « autres immobilisations corporelles » d'un montant brut de 124 196 € représente les agencements, matériels de bureau et informatique ainsi que le mobilier, il est amorti pour 117 742 €, soit une valeur nette de 6 454 €.

Le poste « autres créances » s'élève à 55 465 €, il correspond essentiellement à des subventions à recevoir pour 55 000 € (50 000 € provenant de la ville d'Arles et 5 000 € de la FDVA) ainsi qu'à une formation à rembourser et des cotisations à recevoir pour 465 €.

Toujours à l'actif, nous avons des disponibilités pour 151 833 € contre 82 000 € l'exercice précédent, ce qui montre une situation financière saine. Ce poste est en forte augmentation dans la mesure il restait 185 000 € de subvention à recevoir au 31 août 2021 et 55 000 € au 31 août 2022.

Passons maintenant au passif qui fait apparaître un déficit de 47 128 € contre un excédent de 67 213 € en N-1 ainsi que des réserves de 170 509 € et un report à nouveau débiteur de 47 128 €.

La provision pour risques représente une provision pour litige prud'homal pour 70 000 € et la provision pour charges de 12 413 € représente une provision pour retraite du personnel.

Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement d'un montant de 35 000 € représentent la part des subventions au 31 août 2022, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 000 € contre 2 122 € en N-1.

Quant aux dettes fiscales et sociales d'un montant de 20 743 € contre 26 205 € en N-1, elles représentent l'en-cours des dettes vis-à-vis du personnel, de l'URSSAF, la retraite sur les salaires ainsi que la provision pour congés payés.

Passons maintenant au compte de résultat.

Le poste « vente de prestations de services » d'un montant global de 14 520 €, représente essentiellement les cotisations réglées pour les différents services que propose ARLES ASSOCIATIONS : boîte aux lettres, location de salle, de matériel, cotisations internet, cotisations atelier paie, service reprographie et enfin recettes publicitaires.

Les subventions d'exploitation d'un montant total de 105 000 € contre 185 000 € en N-1 proviennent de la ville d'Arles pour 100 000 € et du fond de développement de la vie associative pour 5 000 €.

Les cotisations des adhérents s'élèvent à 14 440 € contre 14 680 € l'exercice précédent.

Parmi les « autres achats et charges externes », citons les postes les plus significatifs, les consultations journées à 1 050 €, les fournitures d'entretien à 5 124 €, les fournitures administratives à 2 704 €, les primes d'assurance à 2 644 €, les frais de formation à 7 245 € et les honoraires pour 12 661 €.

Le poste « salaires et traitements » s'élève à 123 167 € contre 104 987 € en N-1 et les « charges sociales » à 28 516 € contre 25 911 € l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 809 € au 31/08/2022 contre 3 346 € au 31/08/2021.

Le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs d'un montant de 61 667 € représente les subventions non encore utilisées au 31/08/2021 et qui ont été rapportées au résultat de l'exercice au 31/08/2022.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 35 000 € au 31 août 2022.

On retrouve également le déficit de 46 994 € au pied du compte de résultat.

Enfin, dans l'annexe, dans les « contributions volontaires en nature », le bénévolat a été évalué à 21 513 € pour l'exercice ; il représente les heures consacrées par le Président et les membres du Conseil d'administration qui s'élèvent à 1 495.

La mise à disposition des biens et services a été valorisée pour 58 782 €. Elle se décompose de la façon suivante : mise à disposition des locaux par la mairie d'Arles valorisée à 25 132 € pour l'exercice, frais inhérents aux locaux supportés par la mairie (assurances, électricité, eau, chauffage et téléphone) valorisés pour 24 495 € et enfin, mise à disposition du photocopieur avec la maintenance pour 9 154 €.

Bien entendu, ces dernières estimations n'ont pas d'impact sur le résultat comptable et sont simplement destinées à reconnaître les mérites de chacun.

Eric MOYA